

Procès-verbal de l'Assemblée des délégué·e·s Jeudi 12 décembre 2024 à 18h00 Casino Barrière Fribourg – Granges-Paccot

Liste des présences en annexe

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2024 (annexé)
3. Informations du Comité de direction
4. Budget 2025 (annexes : budget et message)
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Votes
5. Informations diverses
 - a. Fondation Equilibre et Nuithonie
 - b. Casino de Fribourg
6. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée du 12 juin 2024 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Informations du Comité de Direction

a. Gouvernance culturelle régionale : état des lieux

En 2024, le copil pour la gouvernance culturelle régionale a présenté aux communes de la Sarine ainsi qu'aux communes singinoises de Tavel et Guin toutes les missions qu'une future région culturelle pourrait endosser. Le travail se poursuit avec des réflexions institutionnelles, concernant notamment les clés de répartitions et les prestations qui pourraient être financées par la région.

b. Révision de la loi sur les affaires culturelles

La loi sur les affaires culturelles (LAC) est en révision au niveau de l'Etat de Fribourg. Coriolis a répondu à la consultation sur l'avant-projet de loi désormais appelée loi sur l'encouragement aux activités culturelles (LEAC). Le rapport de consultation est en cours de rédaction au Service de la culture de l'Etat de Fribourg. Coriolis Infrastructures a en particulier souligné la pertinence du caractère incitatif à la régionalisation présent dans le projet de loi.

c. Processus de subventionnement de Coriolis

Les critères de subvention de Coriolis ont été mis à jour et publiés au début 2024. Pour cette année, 13 demandes de soutien nous sont parvenues et le Comité a décidé d'entrer en matière sur 10 d'entre elles, en tout ou partie. La nécessité d'ajuster certains critères a été observée ; ceux-ci seront donc affinés et ajustés en 2025. Cela concerne notamment le délai de dépôt de la demande, au vu du fait que l'argent des subventions doit absolument être dépensé durant l'année en question pour répondre aux exigences de la Commission fédérale des maisons de jeux.

4. Budget 2025

Annexes : budget 2025 et message

a. Présentation

Budget de résultat 2025

Le budget de résultat 2025 est présenté. Les points suivants sont précisés :

Produits

- La participation des communes pour 2025 est de CHF 32,50 par habitant.
- L'apport du Casino espéré est de CHF 1'000'000.-, sur la base des versements de 2024. Force est de constater que l'apport du Casino est continuellement en diminution depuis la reprise des activités post-covid.

Charges

- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association (CHF 99'900.-) et le mandat de Mme Anne-Catherine Sutermeister (estimation à CHF 5'000.-), engagée comme cheffe de projet pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance culturelle régionale. Selon la décision du Comité de direction lors de sa séance du 17 septembre 2024, la gestionnaire du fonds verra son contrat augmenté de 0,1 EPT, pour un total de 0,8 EPT. Cette augmentation est expliquée par la charge de travail soutenue en lien avec les travaux pour la gouvernance culturelle régionale mais également la nécessité de mener différents projets pour Coriolis (mise à jour des critères de subventionnement, mise en place d'un site internet, etc.). Quant au mandat d'accompagnement confié à Anne-Catherine Sutermeister, celui-ci devrait être moins important qu'en 2024, les réflexions restantes étant plus de nature institutionnelle que culturelle.
- La rubrique « **Frais administratifs** » a été ajustée à CHF 12'000.- afin de correspondre davantage à la réalité tout en gardant une marge prévue pour différents projets.
- Il est prévu d'attribuer CHF 60'000.- à la **Réserve rénovation et entretien**, afin de permettre d'éventuels travaux urgents et non prévus au budget – cette précaution est justifiée par le vieillissement de nos infrastructures et l'augmentation du risque de survenance de problèmes ou détériorations.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie – FEN – se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz s'est terminé en 2023.
- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'200'000.-, soit CHF 115'000.- de plus qu'en 2023, et la participation au renouvellement de l'équipement d'exploitation de la FEN à CHF 70'000.- (pas de changement). Cette augmentation fait suite à la demande de la FEN de retrouver le niveau de subvention atteint avant les années covid, demande présentée au Comité le 6 novembre 2024. Le Comité de direction a accepté d'augmenter la subvention pour 2025, précisant que le montant sera renégocié (à la hausse ou à la baisse) lors de l'élaboration du mandat de prestation 26-28. L'augmentation sera formalisée dans un avenant au Mandat de prestations 22-24 qui prolonge celui-ci jusqu'au 31 décembre 2025.
- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 415'000.-. Ce montant permet à Coriolis de justifier une partie de l'apport du Casino à la CFMJ, montant jusqu'alors justifié par des remboursements bancaires. En 2024, environ CHF 450'000.- ont pu être octroyés à des infrastructures culturelles régionales, pour des demandes d'un total d'un peu moins de CHF 640'000.-. La subvention à la FEN ayant augmenté, le montant de cette rubrique est limité en conséquence. Plusieurs projets d'envergure régionale sont en cours (CHF 106'154.- sont déjà engagés pour 2025 – première partie du projet du Cirque Toamême de rénovation de l'usine de la Maigrange en centre des arts circassiens et deuxième partie de la subvention au Bilboquet pour l'achat d'un nouveau grill).
- Un montant total de CHF 60'000.- est prévu pour **CULTURE2030** conformément aux buts de Coriolis Infrastructures (Art. 2 al. 2 let. c des statuts). Une subvention de CHF 30'000.- à l'association *In Situ* pour leur frais de fonctionnement 2025. L'association répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle. Les CHF

30'000.- restant étant destinés aux réflexions sur la gouvernance culturelle ou à la mise en œuvre d'autres projets liés à CULTURE2030.

Résultat

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 3'837,50.

Budget d'investissement 2025

Suite à l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie au 1er janvier 2022, une nouvelle procédure a été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures.

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2025 se basent sur un document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document, mis en place en 2021, permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations des deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures sur le long terme.

Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

En 2025, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de CHF 145'000.-**.

Ils sont détaillés comme suit :

Equilibre

1. Gestion bâtiment : remplacement des PC et logiciel	CHF	21'000.00
2. Installations sanitaires : remplacement de l'adoucisseur	CHF	20'000.00
3. Vitrages de toits plats : remplacement des vérins hydrauliques	CHF	20'000.00
4. Carrier : production froid	CHF	6'500.00
5. Armoire Stulz : distribution	CHF	1'500.00
6. Révision d'une pompe eau glacée	CHF	2'500.00
7. Révision d'une pompe de chauffage/ventilation salle	CHF	2'000.00
8. Réparation de verres miroirs, WC	CHF	2'500.00
9. Divers et imprévus	CHF	23'000.00
Total Equilibre	CHF	99'000.00

Nuithonie

1. Contrôles électriques tous les 5 ans	CHF	2'500.00
2. Mise aux normes après contrôle yc installation détecteurs	CHF	5'000.00
3. Ascenseur mise à niveau 3G à 5G	CHF	2'000.00
4. Fermeture automatique porte des artistes yc racc. électrique	CHF	4'500.00
5. Peinture murs et portes petite salle	CHF	11'000.00
6. Remplacement porte salle expos coulissante	CHF	3'500.00
7. Pose stores dans Pas Perdus	CHF	17'500.00
Total Nuithonie	CHF	46'000.00
Montant total 2025 subventionné par Coriolis Infrastructures	CHF	145'000.00

Si tous les investissements sont réalisés en 2025, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2024 et 2025, le fonds de rénovation au 31.12.2025 pourrait s'élever à CHF 515'291.-.

b. Préavis de la commission financière

M. François Grangier, rapporteur de la Commission financière, lit le rapport de la commission (annexé au présent PV) précisant qu'elle s'est réunie le 10 décembre 2024 pour préavisier le budget de résultat et le budget d'investissement 2025. Elle relève que les normes MCH2 ne sont pas encore tout à fait respectées et qu'une analyse financière de l'association est en cours. Cette analyse permettra dans un premier temps d'atteindre la conformité aux normes MCH2.

La Commission financière préavise positivement les budgets de résultat et d'investissement 2025 et invite l'assemblée des délégué·e·s à les accepter tels que présentés.

c. Votes"

Madame la Présidente remercie la Commission financière pour son travail, sa pertinence et sa confiance. L'assemblée n'a pas de question et procède au vote.

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué·e·s approuve à l'unanimité les budgets de résultats et d'investissement 2025 de Coriolis Infrastructures.

5. Informations diverses

a. Fondation Equilibre Nuithonie

M. Thierry Loup est excusé et ne peut par conséquent pas présenter le rapport d'activité 2023 de la Fondation Equilibre Nuithonie. La Fondation traverse une période de changements, notamment avec la prise de fonction de son nouveau Conseil de fondation. Le rapport entre Coriolis et la Fondation change également : les membres du comité de Coriolis ne peuvent plus faire partie du Conseil de fondation ; il sera donc nécessaire d'adapter la communication entre les deux entités.

b. Casino de Fribourg

M. Christophe Lancel, ancien directeur du Casino de Fribourg prend la parole. Il se réjouit de l'implication du Casino dans l'épanouissement culturel de la région, tout comme de la collaboration avec Coriolis. Il rappelle que la concession a été renouvelée pour 20 ans. Toutefois, l'arrivée des jeux en ligne et les répercussions de la période covid-19 annoncent une activité en diminution. Le secteur online est favorisé. Le Casino met en place différentes manœuvres pour remédier à la situation et se réjouit d'accueillir un nouveau Directeur, M. Cyril Lecherf, qui a repris le flambeau le 1er décembre 2024.

M. Cyril Lecherf prend à son tour la parole. Il a œuvré de 2008 à 2018 à Fribourg, puis dans le Jura et à Montreux. Il revient maintenant à Fribourg et se réjouit de contribuer à la vie locale.

Madame la Présidente remercie les deux directeurs, félicite M. Lancel pour son parcours et pour la suite de sa carrière et se réjouit de la future collaboration avec M. Lecherf.

6. Divers

La séance est suivie d'une présentation de BURO, centre de soutien administratif pour les acteurs et actrices culturels à Fribourg, et d'un apéritif offert par la Casino. Madame la Présidente remercie les collaborateurs de BURO ainsi que le Casino de Fribourg.

Mme la Présidente clôt l'Assemblée à 18h28.

Pour le procès-verbal :

Christine Pittet

Pièces jointes :

- Liste des présences
- Budgets et message 2025
- Rapport de la Commission financière

Comité de direction			Signature
Madame la Préfète	Lise-Marie Graden	Préfecture	oui
Monsieur	Gilles de Reyff	Givisiez	
Monsieur	Laurent Dietrich	Fribourg	excusé
Monsieur	Jean-Luc Dumoulin	Matran	
Madame	Alain Lunghi	Corminboeuf	
Madame	Valentina Marthaler	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Alexis Overney	Granges-Paccot	

Assemblée des délégué-e-s			Signature
Monsieur	André Baechler	Fribourg	
Madame	Marie-Gertrude Morel	Fribourg	Excusée
Monsieur	Thierry Steiert	Fribourg	Excusé
Madame	Marie Giller-Zbinden	Fribourg	
Monsieur	Benjamin Egger	Fribourg	
Monsieur	Maxime Barras	Fribourg	oui
Monsieur	Jérémie Stoeckli	Fribourg	
Madame	Fabienne Menétrey	Fribourg	
Madame	Marie-Hélène Brouchoud	Villars-sur-Glâne	excusé
Monsieur	François Grangier	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Olivier Carrel	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Frédéric Clément	Villars-sur-Glâne	Excusé
Madame	Lucie Monney	Villars-sur-Glâne	Excusée
Monsieur	Edouard Overney	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Philippe Chassot	Granges-Paccot	
Monsieur	Yves Litandi	Granges-Paccot	
Madame	Suat Ayan Janse van Vuuren	Givisiez	oui
Monsieur	Simon Schnyder	Givisiez	
Monsieur	Paola Rugo Graber	Corminboeuf	
Madame	Chantal Angéloz	Corminboeuf	C. Angéloz
Monsieur	Simon Gabaglio	Matran	
Monsieur	Christophe Pierret	Matran	

Casino de Fribourg			Signature
Monsieur	Christophe Lancel	Casino	oui

Invité-e-s et médias			Signature
Monsieur	Cyril Lecher	Casino	oui
Madame	Lise-Marie Piller	Liberté	oui

BUDGET DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2025

à adopter par l'Assemblée des délégué-e-s du 12.12.2024

BUDGET DE RESULTAT 2025

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Compte 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	15 000,00		15 000,00		11 700,00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	105 000,00		102 500,00		85 816,85	
0220.31	Frais administratifs	12 000,00		15 000,00		4 201,60	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 000,00		55 000,00		55 699,25	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	60 000,00		60 000,00		100 000,00	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	45 000,00		45 000,00		53 066,24	
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Prêt Mummenschanz	0,00		0,00		500 000,00	
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 200 000,00		2 085 000,00		2 075 000,00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	415 000,00		588 000,00		69 000,00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle et projets liés	30 000,00		30 000,00		5 467,50	
3229.3636.04	CULTURE2030 - subvention plateforme In Situ	30 000,00		30 000,00			
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 500'000)	0,00		0,00		9 335,40	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		0,00		0,00		0,00
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		2 040 837,50		1 997 742,50		1 994 557,50
3229.4612.01	Participation de communes tiers		0,00		0,00		0,00
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		1 000 000,00		1 100 000,00		1 053 000,00
9610.4400.00	Intérêts bancaires						688,55
	Totaux	3 037 000,00	3 040 837,50	3 095 500,00	3 097 742,50	3 039 286,84	3 048 246,05
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	3 837,50		2 242,50		8 959,21	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Compte 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	145 000,00		182 700,00		167 008,68	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		145 000,00		182 700,00		167 008,68
	Participation "Fortune" Coriolis		0,00		0,00		0,00
	Totaux	145 000,00	145 000,00	182 700,00	182 700,00	167 008,68	167 008,68
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0,00		0,00		0,00	

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 12.12.24

Budget de résultat et d'investissement 2025

1. Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales et à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est désormais composé de deux parties : le budget de résultat et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Budget de résultat 2025

2.1 Préambule

Lors de la séance du 17.09.24, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres CHF 32.50 par habitant au titre de la participation annuelle des communes-membres. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 2'040'837.50.

2.2 Charges - commentaires

- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association (CHF 99'900.-) et le mandat de Mme Anne-Catherine Sutermeister (estimation à CHF 5'000.-), engagée comme cheffe de projet pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance culturelle régionale. Selon la décision du Comité de direction lors de sa séance du 17 septembre 2024, la gestionnaire du fonds verra son contrat augmenté de 0,1 EPT, pour un total de 0,8 EPT. Cette augmentation est expliquée par la charge de travail soutenue en lien avec les travaux pour la gouvernance culturelle régionale mais également la nécessité de mener différents projets pour Coriolis (mise à jour des critères de subventionnement, mise en place d'un site internet, etc.). Quant au mandat d'accompagnement confié à Anne-Catherine Sutermeister, celui-ci devrait être moins important qu'en 2024, les réflexions restantes étant plus de nature institutionnelle que culturelle.
- La rubrique « **Frais administratifs** » a été ajustée à CHF 12'000.- afin de correspondre davantage à la réalité tout en gardant une marge prévue pour différents projets.
- CHF 60'000.- sont attribués à la **Réserve rénovation et entretien**, afin de permettre d'éventuels travaux urgents et non prévus au budget – cette précaution est justifiée par le vieillissement de nos infrastructures et l'augmentation du risque de survenance de problèmes ou détériorations.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie – FEN – se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz s'est terminé en 2023.
- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'200'000.-, soit CHF 115'000.- de plus qu'en 2023, et la participation au renouvellement de l'équipement d'exploitation de la FEN à CHF 70'000.-. Cette augmentation fait suite à la demande de la FEN de retrouver le niveau de subvention atteint avant les années covid, demande présentée au Comité le 6 novembre 2024. Le Comité de direction a accepté d'augmenter la subvention pour 2025, précisant que le montant sera renégocié (à la hausse ou à la baisse) lors de l'élaboration du mandat de prestation 26-28. L'augmentation sera formalisée dans un avenant au Mandat de prestations 22-24 qui prolonge celui-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 415'000.-. Ce montant permet à Coriolis de justifier une partie de l'apport du Casino à la CFMJ, montant jusqu'alors justifié par des remboursements bancaires. En 2024, environ CHF 450'000.- ont pu être octroyés à des infrastructures culturelles régionales, pour des demandes d'un total d'un peu moins de CHF 640'000.-. La subvention à la FEN ayant augmenté, le montant de cette rubrique est limité en conséquence. Plusieurs projets d'envergure régionale sont en cours (CHF 106'154.- sont déjà engagés pour 2025 – première partie du projet du Cirque Toamême de rénovation de l'usine de la Maigrange en centre des arts circassiens et deuxième partie de la subvention au Bilboquet pour l'achat d'un nouveau grill).
- Un montant total de CHF 60'000.- est prévu pour **CULTURE2030** conformément aux buts de Coriolis Infrastructures (Art. 2 al. 2 let. c des statuts). Une subvention de CHF 30'000.- à l'association *In Situ* pour leur frais de fonctionnement 2025. L'association répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle. Les CHF 30'000.- restant étant destinés aux réflexions sur la gouvernance culturelle ou à la mise en œuvre d'autres projets liés à CULTURE2030.

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 3'037'000.-**.

2.3 Recettes - commentaires

- La participation des communes pour 2025 est de CHF 32,50 par habitant.
- L'apport du Casino espéré est de CHF 1'000'000.-, sur la base des versements de 2024. Force est de constater que l'apport du Casino est continuellement en diminution depuis la reprise des activités post-covid.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 3'040'837,50**.

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 3'837,50.

3. Budget d'investissement 2024

3.1 Préambule

Suite à l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle procédure a été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures.

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2025 se basent sur un document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document, mis en place en 2021, permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations des deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures sur le long terme.

Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

3.2 Investissements Equilibre et Nuithonie - 2025

En 2025, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de CHF 145'000.-**.

Ils sont détaillés comme suit :

Equilibre

1. Gestion bâtiment : remplacement des PC et logiciel	CHF	21'000.00
2. Installations sanitaires : remplacement de l'adoucisseur	CHF	20'000.00
3. Vitrages de toits plats : remplacement des vérins hydrauliques	CHF	20'000.00
4. Carrier : production froid	CHF	6'500.00

5. Armoire Stulz : distribution	CHF	1'500.00
6. Révision d'une pompe eau glacée	CHF	2'500.00
7. Révision d'une pompe de chauffage/ventilation salle	CHF	2'000.00
8. Réparation de verres miroirs, WC	CHF	2'500.00
9. Divers et imprévus	CHF	23'000.00
Total Equilibre	CHF	99'000.00

Nuithonie

1. Contrôles électriques tous les 5 ans	CHF	2'500.00
2. Mise aux normes après contrôle yc installation détecteurs	CHF	5'000.00
3. Ascenseur mise à niveau 3G à 5G	CHF	2'000.00
4. Fermeture automatique porte des artistes yc racc. électrique	CHF	4'500.00
5. Peinture murs et portes petite salle	CHF	11'000.00
6. Remplacement porte salle expos coulissante	CHF	3'500.00
7. Pose stores dans Pas Perdus	CHF	17'500.00
Total Nuithonie	CHF	46'000.00

Montant total 2025 subventionné par Coriolis Infrastructures	CHF	145'000.00
---	------------	-------------------

3.3 Fonds de rénovation

Si tous les investissements sont réalisés en 2025, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2024 et 2025, le fonds de rénovation au 31.12.2025 pourrait s'élever à CHF 515'291.-.

4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- Accepter le budget de résultat 2025 tel que proposé.
- Accepter le budget d'investissement 2025 tel que proposé.

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds



Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

Budget 2025

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, la Commission financière a reçu les explications de Madame la Présidente Lise-Marie Graden et de Madame Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, en vue de l'examen du budget 2025.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Comité de direction pour le travail fourni pour l'élaboration de ce budget.

Budget de résultats 2025

La Commission financière constate que le budget 2025 est équilibré.

Le budget n'est pas encore totalement conforme aux normes MCH2. Cet état de fait est connu du Comité qui a engagé une analyse par un tiers afin d'atteindre la conformité aux normes MCH2 pour le prochain exercice. Pour le reste, le budget est en conformité avec les nouveaux statuts, le règlement sur les finances et le mandat de prestation signé avec la FEN et les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

La commission financière n'émettra pas de commentaire supplémentaire et se réfère au document distribué aux membres de l'assemblée.

Budget d'investissement 2025

La commission financière a bien pris note du budget d'investissements 2025 dont les charges sont couvertes par le fonds de rénovation.

La commission financière à l'unanimité préavise favorablement les budgets de résultats et d'investissements qui vous sont présentés ce soir.

Pour la Commission financière

MM. Philippe Chassot, François Grangier et Thierry Steiert